



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAMATAN
DÉPARTEMENT DU GERS

PV n° 01-2017

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 JANVIER 2017**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le dix sept du mois de janvier deux mille dix sept, à vingt et une heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de SAMATAN.

Date de convocation du conseil : 12/01/2017

Date d'affichage du compte rendu : 23/01/2017

*Conseillers municipaux : 19
Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18*

***Présents :**

Mesdames : CHAMBERS. DAIGNAN. DUPIRE. GIMENEZ. GINTRAND-BOUSQUET. JANEL. ROUDIE.
Messieurs: BESSAT. DARNAUD. DUVAL. LAFFONTAN. LEFEBVRE. LONG. MASSIOT. VILLATE. VILLEMUR.

***Absents/excusés ayant donné procuration:**

Monsieur FACCA donne pouvoir à Madame GINTRAND BOUSQUET.
Madame BENEDET donne pouvoir à Mme GIMENEZ

***Absents/excusés n'ayant pas donné procuration:**

Monsieur BONNEIL

Mme Josette ROUDIE est élue secrétaire de séance

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2016
2. Election adjoint au maire
3. Versement des indemnités de fonction aux adjoints
4. Remplacement du délégué au Syndicat intercommunal des eaux Barousse Comminges Save (SEBCS)
5. Remplacement membre de la commission d'appel d'offres
6. Election des délégués au comité syndical du Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents
7. Election du délégué auprès de la fédération des stations vertes
8. Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h00

En préambule, Monsieur le maire précise que suite à la démission de Mme BISOGNANI des fonctions d'adjointe mais aussi de conseillère municipale, par courrier en date du 31/12/2016, il est nécessaire de procéder à son remplacement dans l'ensemble de ses fonctions et mandats.

Concernant ses fonctions de conseillère municipale, le remplacement est automatique, au jour de la démission, il est fait par le suivant de liste (Mme Janet CHAMBERS, qui est présente aujourd'hui)

Concernant ses fonctions d'adjointe : si le conseil ne souhaite pas réduire le nombre de postes d'adjoints, il est nécessaire d'élire un autre élu à ce poste. C'est ensuite le maire directement qui confie au nouvel adjoint des attributions spécifiques (délégations de signature dans un domaine particulier)

Concernant ses mandats de déléguée auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse, membre de la commission d'appel d'offres en tant que titulaire, et déléguée stations vertes, le conseil municipal doit pourvoir à son remplacement en procédant à un nouveau vote.

Concernant enfin son mandat de conseillère communautaire : c'est le suivant de liste de même sexe qui devient conseillère communautaire, à savoir Mme Nadine GIMENEZ. Ce remplacement se fait automatiquement, le conseil municipal n'a pas à se prononcer.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15/12/2016

Monsieur le maire indique à l'assemblée que le PV de la séance précédente n'a pas été envoyé aux élus pour relecture et qu'afin de consacrer cette séance de conseil uniquement au remplacement de Mme BISOGNANI dans le cadre de ses différentes fonctions et mandats suite à sa démission, ce point est ajourné. Le PV de la séance du 15/12/2016 fera l'objet d'une approbation lors du prochain conseil municipal.

2/ ELECTION ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le maire rappelle la démission de Mme BISOGNANI de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe au maire. Cette démission a été acceptée par le Préfet le 5 janvier 2017.

Monsieur le maire rappelle les textes régissant l'élection des adjoints et notamment les dispositions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de remplacer l'adjoint démissionnaire par un adjoint de même sexe, car il s'agit du premier remplacement d'adjoint du mandat.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature (seul Monsieur Didier Villemur est candidat), il est procédé au déroulement du premier tour de scrutin pour l'élection de l'adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Monsieur Didier VILLEMUR, ayant obtenu 18 voix, est proclamé 5e adjoint, installé et a déclaré accepter ces fonctions:

Pour mémoire les adjoints au maire de Samatan sont :

- 1^{er} adjoint : Mme DUPIRE Huguette,
- 2^e adjoint : M LAFFONTAN Jean-Pierre,
- 3^e adjoint : Mme ROUDIE Josette,
- 4^e adjoint : M BESSAT Alain,
- 5^e adjoint : M VILLEMUR Didier

Détail du vote

Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3/ VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Il précise qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire à **15.68%** de l'indice terminal 1015 de la fonction publique, sachant que le taux maximal est de 16.50% pour une commune

comme Samatan, dont la population municipale est comprise entre 1000 et 3499 habitants. La délibération étant nominative et étant donné le remplacement de Mme BISOGNANI par M VILLEMUR entant que 5^e adjoint, il est nécessaire de délibérer concernant les indemnités de fonctions.

Donc à compter de ce jour, les indemnités de fonctions sont fixées comme suit :

Mme DUPIRE Huguette – 1^{er} adjoint – indemnité de fonction égale à 15.68% de l'indice terminal de la fonction publique (indice 1015)

M LAFFONTAN Jean Pierre – 2^e adjoint – indemnité de fonction égale à 15.68% de l'indice terminal de la fonction publique (indice 1015)

Mme ROUDIE Josette – 3^e adjointe - indemnité de fonction égale à 15.68% de l'indice terminal de la fonction publique (indice 1015)

M BESSAT Alain – 4^e adjoint - indemnité de fonction égale à 15.68% de l'indice terminal de la fonction publique (indice 1015)

M VILLEMUR Didier– 5^e adjoint - indemnité de fonction égale à 15.68% de l'indice terminal de la fonction publique (indice 1015)

Détail du vote

Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4/ REMPLACEMENT DU DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX BAROUSSE COMMINGES SAVE (SEBCS)

Monsieur le maire explique que, suite à la démission de Marie Christine BISOGNANI de ses fonctions d'adjointe et conseillère municipale, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement en tant que déléguée suppléante de la commune auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse Comminge Save (SEBCS).

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, a été désignée à l'unanimité, comme suppléante: Mme Janet CHAMBERS.

Pour mémoire les délégués titulaires sont :

Mme Carole DAIGNAN

M Alexandre DUVAL

Les délégués suppléants sont :

Mme Janet CHAMBERS

M Alain BESSAT

Détail du vote

Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5/ REMPLACEMENT MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire rappelle que la commission d'appel d'offres est un organe collégial qui intervient dans les procédures de marchés publics. Mme BISOGNANI, adjointe et conseillère municipale démissionnaire de ses fonctions perd de fait sa qualité de membre titulaire de la CAO.

Il convient de procéder à son remplacement. Après avoir procédé au vote, a été désigné à l'unanimité, comme titulaire: M Didier VILLEMUR.

Pour mémoire les délégués titulaires sont :

1/ Mme JANEL Maréva

2/ M LAFFONTAN Jean-Pierre

3/ M VILLEMUR Didier

Les délégués suppléants sont :

1/ M BESSAT Alain

2/ M DUVAL Alexandre

3/ Mme GIMENEZ Nadine

Détail du vote

Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6/ ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'au 1^{er} janvier 2017, le Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents a été créé suite à la fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins versants de la Save et de la Gesse, du Syndicat Intercommunal de gestion et de Valorisation de la Save Gersoise et du Syndicat Mixte de Gestion de la Save Aval.

Conformément à l'arrêté inter préfectoral prononçant cette fusion, il convient d'élire, un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein de l'organe délibérant du nouveau syndicat.

Mme Josette ROUDIE, agent du SIGV, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir entendu l'exposé, l'assemblée après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Didier VILLEMUR
- Délégué suppléant : Didier VILLATE

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7/ ELECTION DU DELEGUE AUPRES DE LA FEDERATION DES STATIONS VERTES

Mme ROUDIE revient dans la salle.

Monsieur le maire rappelle que la commune de Samatan adhère à la fédération française des stations vertes et que Mme BISOGNANI était désignée déléguée de la commune pour siéger aux assemblées délibérantes de la fédération.

Mme BISOGNANI, adjointe et conseillère municipale, démissionnaire de ses fonctions perd de fait sa qualité de déléguée auprès de la fédération des stations vertes.

Il convient de procéder à son remplacement.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, désigne **M VILLATE Didier** en tant que délégué station vertes pour la commune de SAMATAN.

Détail du vote

Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

8/ QUESTIONS DIVERSES

-EQUIPE ESPACES VERTS

Suite à la demande des agents, les deux équipes des espaces verts qui se partageaient la commune selon des secteurs définis ne forment désormais plus qu'une équipe. L'organigramme sera prochainement modifié en ce sens.

-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Afin de permettre à la communauté de communes d'avancer sur des dossiers urgents et notamment de procéder à l'élaboration des documents constituant le cycle budgétaire, et étant donné l'absence de Mme PICAMILH, directrice des services, il est probable qu'Anne ESCALLE soit mise à disposition de la CCS pour une partie de son temps de travail (environ 30%). L'étude de ce projet de mise à disposition est en cours et des solutions organisationnelles seront envisagées afin de ne pas pénaliser les agents de la commune, ni le bon fonctionnement de la collectivité.

-RETRAITE Alain BORDES

Monsieur le Maire souhaite informer les élus de la situation de Monsieur Alain BORDES suite à un courriel qu'il a adressé à tous les élus. Ce dernier a atteint la limite d'âge et la préfecture, ayant été informée par courrier adressé directement par Monsieur Alain Bordes, nous a demandé de régulariser sa situation au plus tôt (à savoir procéder à la radiation des cadres).

-RECRUTEMENT CAE

Mme Léa LABIDALLE intégrera le 1^{er} février l'équipe de la médiathèque. Elle travaillera pour la commune en CAE pendant 1 an, 20h par semaine et aura pour fonctions principales l'accueil du public et le développement des actions de communication de la médiathèque.

-COMMERCES EN DIFFICULTE – DESERTIFICATION DU MARCHE

Céline GINTRAND BOUSQUET remarque que le marché du lundi se désertifie et précise que les commerces samatanais sont nombreux à fermer. Elle s'inquiète de cette situation et demande si la mairie peut mettre en œuvre des actions pour limiter ce phénomène. Monsieur le Maire confirme que la crise sanitaire liée à la grippe aviaire est intense et que les commerces locaux ont besoin d'aide. Il est nécessaire pour tous de jouer le jeu du commerce local. La mairie mène une politique incitative dans ce domaine, il faut poursuivre collectivement cet effort.

La séance est levée à 22h30

Liste des délibérations prises lors de la séance du 17/01/2017

1. Election 5^e adjoint au maire M VILLEMUR
2. Versement des indemnités de fonction aux adjoints
3. Remplacement du délégué au Syndicat intercommunal des eaux Barousse Comminges Save (SEBCS) Mme CHAMBERS
4. Remplacement membre de la commission d'appel d'offres M VILLEMUR
5. Election du délégué auprès de la fédération des stations vertes M VILLATE
6. Election des délégués au comité syndical du Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents
M VILLEMUR titulaire / M VILLATE suppléant

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
Al. BESSAT	M. Ch. BISOGNANI	A. DUVAL	N. GIMENEZ
P. LONG	C. DAIGNAN	D. VILLEMUR	A. BENEDET Donne pouvoir à Mme GIMENEZ
F. DARNAUD	M. JANEL	V. MASSIOT	J. FACCA Donne pouvoir à Mme GINTRAND BOUSQUET
JL BONNEIL ABSENT	D. VILLATE	C. GINTRAND BOUSQUET	